

Le ministère de la Transition écologique et solidaire lance un appel d'offre pour l'élaboration ou le complément des cartes de bruit des autorités hors Etat qui n'ont pas encore réalisé ou publié leurs cartes. La remise des offres est fixée au 1er octobre 2018.



Le ministère de la Transition écologique et solidaire lance un appel d'offre pour l'élaboration ou le complément des cartes de bruit des autorités hors Etat qui n'ont pas encore réalisé ou publié leurs cartes. La remise des offres est fixée au 1er octobre 2018.

La Mission Bruit et Agents Physiques du ministère de la Transition écologique et solidaire lance un appel d'offre intitulé « élaboration et complément des cartes de bruit dans le cadre de la mise en oeuvre de l' [art. L.572.10 du code de l'environnement](#) pour notification auprès de la commission européenne par la DGPR ». L'appel d'offre est divisé en trois lots (découpage par régions). Remise des offres avant le 1er octobre.

[Accéder à l'appel d'offre](#) (plateforme des achats de l'Etat)